

LE DÉPARTEMENT AGIT POUR LA SÉCURITÉ

MISE EN PLACE D'UNE MESURE EXPÉRIMENTALE VISANT À RÉDUIRE LE FLUX DE VÉHICULES ET LEUR VITESSE SUR LA RD 974, AU NIVEAU DE LA MAISON DU PARC DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

De très nombreux véhicules se rendent depuis les secteurs de Sainte-Mère-Église ou Valognes en direction de Carentan (ou sens inverse) en empruntant la route « Voie de la Liberté » (RD 974 et RD 913) qui passe devant la Maison du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin, ainsi que devant le Musée D-Day Experience. Afin de redonner à ces lieux leurs affectations principales qui sont liées au tourisme, à la promenade et les loisirs, et par là-même sécuriser les personnes, le Département a pour objectifs de réduire le nombre de véhicules ainsi que leur vitesse en mettant en œuvre des dispositions pour une période expérimentale de 6 mois, à compter du 11 avril jusqu'à fin septembre 2023.

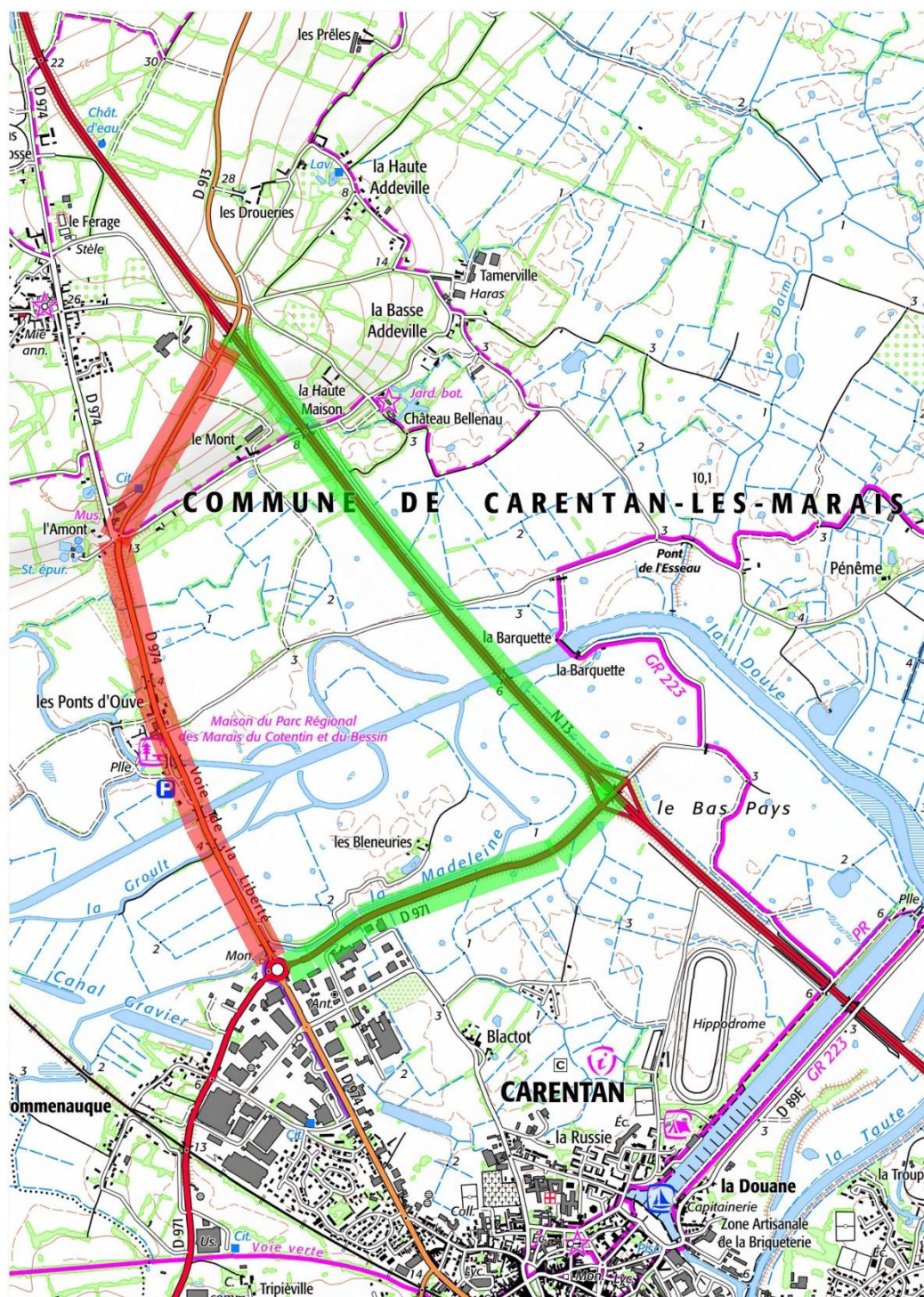
Les dispositions qui seront mises en œuvre afin d'obtenir une minoration du nombre de véhicules et de leur vitesse, entre le giratoire des palmiers et l'échangeur de Saint-Côme-du-Mont :

- les panneaux de jalonnement directionnel seront modifiés ;
- l'axe sera interdit aux véhicules en transit de transport de marchandise (véhicules supérieurs à 3.5t) ;
- aux abords de la maison du parc des Marais, des « écluses » seront mises en œuvre : il s'agit de dispositifs n'autorisant le passage des véhicules que dans un seul sens, un resserrement de la chaussée ne laissant qu'une seule voie de circulation. Un sens de circulation prioritaire sera instauré.

Des panneaux informeront de la modification des lieux et le transport scolaire et la desserte locale seront maintenus.

Le Département appelle à emprunter l'itinéraire voisin, plus approprié aux déplacements de transit ou aux trajets domicile-travail, par les RN 13 et RD 971, tant à partir de Carentan (échangeur de Blactot) que de l'échangeur de Saint Côme du Mont. De plus, ces deux échangeurs disposent d'aires de covoiturage à proximité immédiate.

Cette expérimentation est le fruit d'une concertation avec la commune de Carentan-les-Marais et la Maison du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin.



A privilégier



A éviter